

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.197

Tarifs 2026: eau potable

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **51**

Nombre de pouvoirs: **21**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.12.197

Rapporteur : Monsieur LAURENT

TARIFS 2026: EAU POTABLE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : Néant

Enjeux : []

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès aux services d'eau

Par délibération n°570 du conseil communautaire du 14 décembre 2017, GrandAngoulême a approuvé la généralisation de l'exercice de la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire à compter du 31 décembre 2017.

Sur le territoire, le service est exercé par plusieurs délégataires selon des modalités et des tarifs différents :

- Sur le territoire de l'ex communauté d'agglomération de GrandAngoulême et les communes de Asnières sur Nouère, Balzac, Bouex, Brie, Champniers, Dirac, Dignac, Garat, Jauldes, Marsac, Sers, Sireuil, Torsac, Trois Palis, Vindelle et Vouzan, et par le biais d'un contrat de concession avec la SPL SEMEA depuis le 1^{er} avril 2017 pour 20 ans ;
- Sur les communes de Claix, Mouthiers, Plassac-Rouffiac, Roullet Saint Estephe et Voeuil et Giget par délégation de service public confiée à la société AGUR jusqu'à la fin 2027 ;
- Sur la commune de Voulgézac par le SMAEP SUD.

Par délibération n° 2024.12.261 du 19 décembre 2024, le conseil communautaire a fixé pour l'année 2025 les tarifs de l'eau potable sur l'ensemble du territoire comme suit :

Délégataires	Désignations	Tarifs 2025 (€ HT)	Communes
SEMEA	Prix du m ³ consommé	1,4298	➤ Ex-GrandAngoulême
	Abonnement annuel (compteur inférieur ou égal à 20 mm)	42	➤ Asnières
	Abonnement annuel (compteur de 25 mm à 50 mm)	130,27	➤ Bouex
	Abonnement annuel (compteur supérieur à 50mm)	260,69	➤ Dignac ➤ Dirac ➤ Garat ➤ Marsac ➤ Sers ➤ Sireuil ➤ Torsac ➤ Trois Palis ➤ Vouzan ➤ Balzac ➤ Brie ➤ Champniers ➤ Jauldes ➤ Vindelle
AGUR	Prix du m ³ consommé	1,4298	➤ Claix
	Abonnement forfaitaire annuel	42	➤ Mouthiers
	Abonnement annuel (compteur de 25 mm à 50 mm)	130,27	➤ Plassac-Rouffiac
	Abonnement annuel (compteur supérieur à 50mm)	260,69	➤ Roulet Saint-Estèphe ➤ Voeuil et Giget
Syndicat Sud	Prix du m ³ consommé	1,4298	➤ Voulgézac : compétence exercée par le Syndicat Sud et déléguée à la SAUR
	Abonnement forfaitaire annuel	42	
	Abonnement annuel (compteur de 25 mm à 50 mm)	130,27	
	Abonnement annuel (compteur supérieur à 50mm)	260,69	

Fixation des tarifs pour l'année 2026 :

Pour le délégataire SEMEA (et les 32 communes) :

Considérant la baisse de la redevance performance de l'agence de l'eau (cf. délibération connexe), de 0,07 euros/m³ à 0,042 euros/m³,

Considérant le maintien des tarifs du délégataire (cf. avenant n°10 de la SEMEA présenté dans un rapport distinct),

Il vous est proposé de fixer la part consommation de l'agglomération à 0,3142 €/m³ (+0,028 €/m³) de façon à conserver le montant de la facture TTC de 120 m³ identique à celui de 2025.

	TARIFS 2025 € HT	TARIFS 2026 € HT
Abonnement	42	42
GrandAngoulême	4,2	4,2
Délégataire	37,80	37,80
Consommation	1,4298	1,4578
GrandAngoulême	0,2862	0,3142
Délégataire	1,1436	1,1436
Redevance Prélèvement AEAG	0,1000	0,1000
Redevance Consommation Eau potable (nouvelle redevance AEAG)	0,32	0,32
Redevance Performance réseaux Eau potable (nouvelle redevance AEAG)	0,070	0,042
Taux de TVA	5,5%	5,5%
Prix de l'eau distribuée (base facture de 120 m³/TTC)	2,3946	2,3946
FACTURE GLOBALE EAU POTABLE /120 M³/TTC	287,36	287,36

(1) sur la base d'une facture TTC pour une consommation de 120 m³.

Si on ajoute le prix de l'assainissement pour lequel une proposition d'augmentation de 5 % vous sera présentée, le prix du m³ d'eau distribuée, collectée et traitée sera de 4,8112 €, en augmentation de 3,62 % par rapport à 2025, soit 10,50 euros sur la base d'une facture de 120 m³.

Pour le délégataire AGUR et la commune de Voulgézac gérée par le Syndicat Sud (délégué à SAUR) :

Considérant la baisse de la redevance performance de l'agence de l'eau (cf. délibération connexe), de 0,07 €/m³ à 0,042 €/m³,

Considérant le coefficient de revalorisation des tarifs du délégataire prévu au contrat de délégation de service public (DSP),

Considérant l'harmonisation tarifaire à conserver sur l'abonnement et le prix au m³,
 Considérant une redevance prélevement de 0,0912 €/m³,

Il vous est proposé de réduire l'abonnement de GrandAngoulême de - 1,5% en le fixant à 6,05 € et de fixer la part consommation de l'agglomération à 0,8768 €/m³ (+0,027 €/m³) de façon à conserver le montant de la facture TTC de 120 m³ identique à celui de 2025.

	TARIFFS 2025 € HT	TARIFFS 2026 € HT
Abonnement	42	42
Grand Angoulême	6,14	6,05
Délégataire	35,86	35,95
Consommation	1,4298	1,4298
Grand Angoulême	0,8498	0,8768
Délégataire	0,580	0,581
Redevance Prélèvement AEAG	0,0912	0,0912
Redevance Consommation Eau potable (nouvelle redevance AEAG)	0,32	0,32
Redevance Performance réseaux Eau potable (nouvelle redevance AEAG)	0,070	0,042
Taux de TVA	5,5%	5,5%
Prix de l'eau distribuée (base facture de 120 m³/TTC)	2,3854	2,3857
FACTURE GLOBALE EAU POTABLE /120 M³/TTC	286,24	286,24

Si on ajoute le prix de l'assainissement pour lequel une proposition d'augmentation de 5 % est présentée en parallèle, le prix du m³ d'eau distribuée, collectée et traitée sera de 4,801 €, soit une augmentation de 1,82 % par rapport à 2025.

Je vous propose :

DE FIXER le prix de l'eau potable pour l'année 2026 de la façon suivante :

Délégataires	Désignations	Tarifs 2025 HT	Tarifs 2026 HT	Communes
SEMEA	Prix du m ³ consommé Abonnement annuel (compteur inférieur ou égal à 20 mm) Abonnement annuel (compteur de 25 mm à 50 mm) Abonnement annuel (compteur supérieur à 50mm)	1,4298 42,00 130,27 260,69	1,4578 42,00 130,27 260,69	➤ Ex-GrandAngoulême ➤ Asnières ➤ Bouex ➤ Dignac ➤ Dirac ➤ Garat ➤ Marsac ➤ Sers ➤ Sireuil ➤ Torsac ➤ Trois Palis ➤ Vouzan ➤ Balzac ➤ Brie ➤ Champniers ➤ Jauldes ➤ Vindelle
AGUR	Prix du m ³ consommé Abonnement forfaitaire annuel Abonnement annuel (compteur de 25 mm à 50 mm) Abonnement annuel (compteur supérieur à 50mm)	1,4298 42,00 130,27 260,69	1,4578 42,00 130,27 260,69	➤ Claix ➤ Mouthiers ➤ Plassac-Rouffiac ➤ Roullet Saint-Estèphe ➤ Voeuil et Giget
SYNDICAT SUD	Prix du m ³ consommé Abonnement forfaitaire annuel Abonnement annuel (compteur de 25 mm à 50 mm) Abonnement annuel (compteur supérieur à 50mm)	1,4298 42,00 130,27 260,69	1,4578 42,00 130,27 260,69	➤ Voulgézac

DE PRECISER que les tarifs des différentes redevances incorporées à la tarification de l'eau seront intégralement répercutés sur l'usager.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--